

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel MARCHAND, Maire.

Présents : Daniel MARCHAND, Odile DURET, Marc BERNARDET, Catherine PROVOST, Philippe BIRON, Christian PICARD, Yolande VANIEMBOURG, Grégory DUDON, Marie-Madeleine TALON, Daniel GRANGER.

Absents excusés : Martine DEJOUX (a donné pouvoir à Daniel MARCHAND), Françoise PROVOST (a donné pouvoir à Catherine PROVOST), Sébastien GAUCHARD (a donné pouvoir à Philippe BIRON), Magali GUENZI PACARD (a donné pouvoir à Yolande VANIEMBOURG), Éric DIFFER (a donné pouvoir à Daniel GRANGER).

Secrétaire de Séance : Odile DURET

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	04/07/2019
Date de l'affichage :	10/07/2019

CR DE LA REUNION DU 3 JUIN 2019

Le compte rendu de la réunion du 3 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

2019/00569 : Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'œuvre : halle et restaurant

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir « La Fabrique d'Architecture » avec un taux d'honoraires de 7.5% du montant hors taxes des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une halle et d'un restaurant avec l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par « La Fabrique d'Architecture »,

DIT que le tableau de financement sera établi une fois l'ensemble des notifications de subventions attribuées.

2019/00570 : Tarifs de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le conseil, municipal, à l'unanimité,

VALIDE le principe de la gratuité pour la location de la salle polyvalente du 28 septembre 2019 au comité de foire de Chevagnes.

Questions diverses :

- Les démarches pour prendre un « parcours emploi compétences » sont en cours.
- Un relevé d'accessibilité des arrêts de bus a été fait par les services compétents. Des travaux seront entrepris par le conseil départemental afin de mettre en accessibilité les arrêts.
- Monsieur le Maire évoque les nombreuses incivilités commises dans la commune notamment par des deux-roues et certaines voitures.

Pour affichage,
Le 10 juillet 2019